

(No. 36.)

*(Circulaire au Clergé.)*

} ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
} 18 Décembre 1874.

- I. Office et messe de S. Boniface.
- II. Petit Cérémonial.

MONSIEUR,

I.

Par un décret du 11 juin 1874, l'office de Saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, a été rendu obligatoire dans toute l'Église. Ayant reçu ce décret tout dernièrement, j'ai immédiatement pris des mesures pour que l'*Ordo* et le calendrier de 1875 renfermassent l'indication de cet office à son jour propre, qui est le 5 juin. Il en est résulté plusieurs translations d'offices qui ont nécessité un nouveau tirage de ce mois et retardé la publication de l'*Ordo*. Il y aura aussi un nouveau tirage du calendrier : quelques corrections faites à la plume sur le calendrier non corrigé suffiront pour guider les sacristains et les chantres.

L'office de Saint Boniface approuvé dès 1855 pour l'Allemagne seulement, se trouve dans le supplément de beaucoup d'éditions récentes du bréviaire. J'en fais imprimer un certain nombre de copies que vous pourrez acheter chez P. G. Delisle.

La messe est propre et comme elle ne se trouve pas au supplément de nos missels, même les plus récents, je la fais aussi imprimer. Lorsque vous la ferez demander, ayez soin d'indiquer le format que vous désirez, selon les missels que vous avez.